

Communiqué de presse : le 5 juin 2012

ADAMAS VIENT DE CELEBRER À SHANGHAI ET PÉKIN SES 20 ANS DE PRESENCE EN CHINE

ADAMAS a fêté le 25 mai dernier à Pékin, et le lendemain à Shanghai, le 20^{ème} anniversaire de l'ouverture officielle de ses bureaux en Chine.

ADAMAS est en effet le tout premier cabinet d'avocat européen à se voir accorder en 1992 l'autorisation d'exercer dans ce pays.

Cet anniversaire a été célébré à Pékin avec la participation de Madame Sylvie BERMANN, Ambassadeur de France à Pékin, et des Hauts Responsables du Ministère Chinois de la Justice et de la Cour Suprême de Chine.

A cette occasion, Madame l'Ambassadeur a rappelé dans son discours qu'ADAMAS, premier cabinet européen autorisé à exercer en Chine, a joué un rôle fondamental, non seulement pour les entreprises françaises, mais également par son engagement pour le développement des relations entre les Cours Suprêmes française et chinoise et ainsi qu'entre diverses universités des deux pays.

Madame l'Ambassadeur a également souligné les actions du cabinet pour favoriser la connaissance par les opérateurs étrangers du droit chinois des affaires. Adamas est en effet, dès 1995, à l'origine de la publication en langue française d'un Code du Droit Chinois des Affaires, lequel présentait le droit chinois nécessaire à l'époque aux opérateurs étrangers. Ce code s'étoffera par la suite de véritables ouvrages touchant au droit chinois, mais cette fois dans les domaines de l'arbitrage ainsi que de l'environnement..

Plus d'une centaine de personnes ont participé à Pékin à cette importante manifestation, parmi lesquelles les clients français, européens et chinois du cabinet et des représentants d'institutions publiques chinoises.

Cette manifestation, à laquelle une douzaine d'associés français d'ADAMAS s'est rendue, a été suivie, à Shanghai, d'une autre célébration dans le cadre du Gala au cours duquel a été également célébré le 20^{ème} anniversaire de la création de la Chambre de Commerce Franco-Chinoise.

A propos d'ADAMAS (<http://www.adamas-lawfirm.com>)

ADAMAS allie une double culture publique et privée, nationale et internationale, et intervient pour le compte de clients institutionnels, groupes français et étrangers, entreprises privées et publiques.

Créé en 1969 et implanté à Lyon, Paris, Stuttgart, Pékin et Shanghai, ADAMAS compte 60 avocats dont les compétences s'expriment aux conflits du droit des affaires et du droit public : notamment en matière de fusions et acquisitions ; montage et financement de projets complexes ; PPP ; contrats et marchés publics ; concurrence et distribution ; propriété intellectuelle et nouvelles technologies ; environnement ; énergie ; sciences de la vie et biotechnologie.

Contacts Presse :

Sophie Renard – s.renard@eliott-markus.com / 04 81 91 99 02 / 06 62 01 05 53

Guillaume Tricard – g.tricard@eliott-markus.com / 01 53 41 41 84